

Va-t-on nous demander de faire des distinctions injustes parmi nos gouvernements provinciaux? Il semblerait que le gouvernement actuel ne soit pas disposé à contribuer à un programme provincial qui ne se plierait pas aux exigences du projet de loi, et ce, malgré le fait que l'argent des contribuables de la province en question sera utilisé à l'échelon fédéral pour subventionner les programmes des provinces qui se soumettent à la mesure législative telle qu'elle est décrite dans le bill n° C-227.

Personnellement, j'ignore quel genre de programme le gouvernement de la Nouvelle-Écosse jugera satisfaisant pour les habitants de cette province. A vrai dire, le gouvernement de la Nouvelle-Écosse n'est pas en mesure, pour le moment, d'indiquer le genre de programme qui conviendrait le mieux à ses habitants, une commission spéciale me nant présentement une enquête à ce sujet. Il n'est pas possible de prévoir le genre de programme que proposera cette commission lorsqu'elle aura mené son enquête à bonne fin. Le gouvernement me demande de voter en faveur d'un programme alors que je ne suis pas en possession des éléments me permettant de connaître l'opinion des habitants de ma province sur le projet de loi dans sa forme actuelle. C'est placer des députés dans une situation analogue à la mienne, où ils se voient forcés d'agir de manière irresponsable. Je trouve qu'un gouvernement, qu'il soit de gauche ou de droite ou de quelque parti qu'il se réclame, ne devrait pas placer un député dans une telle situation.

Les seuls députés qui oseraient approuver d'une façon générale la présente mesure sont ceux de la Saskatchewan où un programme semblable à celui que prévoit le projet de loi est actuellement en vigueur. Il y a neuf autres provinces au Canada et aucune d'elles à l'heure actuelle n'applique un programme similaire à celui qu'envisage le gouvernement fédéral. Aucune d'elles n'indique qu'elle soit prête à accepter le programme souhaité par le gouvernement dans cette mesure.

Il y a eu de graves tiraillements au sein du parti libéral. J'aimerais lire quelques passages d'un éditorial publié dans la *Gazette* de Montréal du 12 octobre. L'article parle de ces tiraillements et avance beaucoup d'arguments dont les députés devraient tenir compte avant de se prononcer sur cette mesure législative. L'éditorial, intitulé: «Non pas quand, mais comment», se lit comme suit:

Les Canadiens ont assisté dernièrement à un débat animé à propos de la décision du gouvernement fédéral de remettre au 1<sup>er</sup> juillet 1968 l'assurance frais médicaux qui était au début prévue pour le 1<sup>er</sup> juillet 1967. Et les propos les plus violents,

semble-t-il, ont été lancés dans le cercle le plus intime du gouvernement lui-même, dans le cabinet fédéral dont un ministre, celui de la Santé nationale et du Bien-être social Allan MacEachen, aurait voulu, selon les rumeurs, démissionner.

Cette semaine, au congrès du parti libéral à Ottawa le débat a repris au beau milieu du congrès. Les délégués ont échangé des propos encore plus virulents sur la question de l'ajournement. Mais devant toutes ces discussions, il y a beaucoup de Canadiens qui se demandent de quoi il retourne. Le débat, au sein et hors du cabinet, a été bizarre, il a sonné creux et il a manqué de logique.

Le débat a sonné creux, car il s'est borné à la question de la date d'entrée en vigueur. Et il s'est révélé dépourvu de logique, car on a très peu parlé des modalités d'un tel régime de soins médicaux et du genre de services qu'il assurera. La controverse a porté sur «quand», mais non sur les points plus importants de quoi, comment et par qui.

Quel modèle d'assurance soins médicaux est nécessaire au Canada? La question a fait l'objet d'une commission royale d'enquête (la Commission Hall) et aussi de plusieurs enquêtes provinciales. En fait, la plupart des provinces appliquent ou se proposent d'appliquer leur propre régime d'assurance frais médicaux. Les suggestions et les témoignages ne manquent pas pour un débat.

La question des modalités d'un tel régime évoque des conséquences incalculables. L'assurance frais médicaux est la seule mesure sociale qui suscite des problèmes de relations humaines entre le citoyen et son médecin et entre le gouvernement et la profession médicale.

Enfin, qui va appliquer le programme? C'est une question que tout gouvernement ou tout groupe d'hommes politiques responsables ne saurait éviter.

● (3.50 p.m.)

En Grande-Bretagne, le programme national de santé appliqué depuis 20 ans a occasionné de réelles difficultés de personnel. Même le mois dernier, le ministre de la Santé, M. Kenneth Robinson, a admis que la pénurie devenait aiguë. Le *British Medical Journal* a rapporté récemment que 550 médecins ont quitté la Grande-Bretagne l'an dernier. Au milieu de septembre, le nombre record de 600 médecins britanniques ont subi des examens à Londres en vue de pouvoir exercer leur profession aux États-Unis.

Le Canada aussi est virtuellement menacé du départ de son personnel médical hautement formé, qui irait surtout aux États-Unis. Or, notre pays manque déjà de médecins, et il n'existe pas suffisamment d'hôpitaux pour répondre au grand besoin actuel de services médicaux.

Encore dans un autre domaine, soit la recherche médicale, les subventions gouvernementales à ce secteur vital des services médicaux sont gravement insuffisantes. Et ces préoccupations lancinantes ne sont pas les seules qui entourent l'application de l'assurance frais médicaux.

Cependant, les délibérations enflammées qui durent depuis quelques semaines n'ont même pas soulevé ces questions et encore moins commencé à en chercher les réponses. Le débat a porté sur la question non pertinente de savoir si le programme devrait entrer en vigueur l'an prochain ou l'année suivante.

Espérons que, d'ici le 1<sup>er</sup> juillet 1968, on discutera davantage les questions réelles que le projet d'assurances soulève, et moins les aspects secondaires, qu'on parlera plus du fond et moins de la forme.